

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 04898 Numéro SIREN : 331 385 666 Nom ou dénomination : A.T.G.
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2023 sous le numéro de dépôt 29074

09 JUIN 2023

Sous le N°: 29074

A.T.G.

Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 6 rue Franklin, 75016 PARIS
331 385 666 RCS PARIS

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1ER MAI 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 54 132,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	54 132,78 euros
Dédotation de la réserve spéciale constituée en application de l'art.238 bis AB du CGI Suite à la reprise par Monsieur DE CHAMBARLHAC à titre personnel des œuvres d'art concernées	1 350,00 euros
Un prélèvement sur les réserves - sur le compte "autres réserves"	44 517,22 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	100 000,00 euros
A titre de dividendes Soit 40,00 euros par action	100 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} mai 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

5 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

5 000,00 euros, soit 2,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 5 000,00 euros

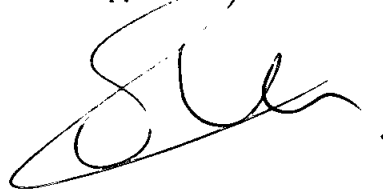
Exercice clos le 31 décembre 2021 :

80 000,00 euros, soit 32,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} mai 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe DE CHAMBARLHAC



Désignation de l'entreprise SAS ATG										Néant	
Adresse de l'entreprise 6 rue Benjamin Franklin 75016 PARIS											
Numéro SIRET* 33138566600036											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12	
										Exercice N clos le 31/12/2022	
ACTIF											
										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012					
			Autres*	014		016					
	Immobilisations corporelles*			028	40 117	030	27 048			13 068	
	Immobilisations financières* (1)			040	62 662	042				62 662	
	Total I (5)			044	102 779	048	27 048			75 731	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052					
		Marchandises *		060	13 338	062				13 338	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	50 618	070				50 618		
			Autres* (3)	072	1 238	074				1 238	
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	162 226	086				162 226		
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	227 421	098				227 421		
	Total général (I + II)		110	330 201	112	27 048			303 152		
PASSIF											
										Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120						50 000	
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126						5 000	
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)			131						159 202	
	Report à nouveau			134							
	Résultat de l'exercice			136						54 132	
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
	Total I			142						268 334	
Provisions pour risques et charges			154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156						17 098	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166						7 358	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	308					10 360	
	Produits constatés d'avance			174							
Total III			176						34 817		
Total général (I + II + III)			180						303 152		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	12 112		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	1 332		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	1 350		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

1 - Gestion sociale - Formation

2033A - Bilan simplifié

18

Formulaire obligatoire (article 102 septies A des lois de l'impôt général des sociétés)		Désignation de l'entreprise SAS_ATG		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons	209	210	49 795
		biens	215	214	
	Production vendue	services* intracommunautaires	217	218	73 572
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	60
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232 123 427
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	41 779
	Variation de stocks (marchandises)*			236	(11 581)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	40 647
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 118	244	349
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements*			254	5 598
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger)	259	262	6 890
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264 83 684
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 39 743
	Produits financiers			(III) 280	21 569
	Produits exceptionnels			(IV) 290	1 350
	Charges financières			(V) 294	156
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347 348	(VI) 300	1 725
Impôts sur les bénéfices*			(VII) 306	6 649	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310 54 132	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 54 132	314
Régime optionnel	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	6 863
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpi-cs d'associés	247	Écart de valeurs liquidatives sur OPC	248	1 725
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements outre mer	344		
ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art 44. sexdecies)	992				
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350 19 123
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	
			Déduct. exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352 43 597 354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370 43 597 372	

B - RESULTAT FISCAL

dhory pigu.)

SAS ATG
6 rue Benjamin Franklin
75016 PARIS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

AC